

Bordeaux, le 12 avril 2021

Monsieur Patrick COUTAREL
Maire de Mouliets-et-Villemartin
33350 MOULIETS-ET-VILLEMARTIN

Dossier suivi par Emilie BATTUT
Tél : 05 56 99 91 46 / emilie.battut@cm-bordeaux.fr

Monsieur le Maire,

Suite aux intempéries, reconnues catastrophe naturelle par arrêté du 19 février 2021, qui ont impacté les entreprises de votre commune, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle Aquitaine- Gironde, s'est mobilisée afin d'apporter le soutien nécessaire aux entreprises touchées. Elle a été présente, en partenariat avec les acteurs locaux, auprès des entreprises en les informant et les accompagnant dans cette période difficile.

Notre mobilisation continue ! Suite à notre sollicitation, CMA France a répondu favorablement à la mobilisation du fonds de calamités destiné à soutenir les artisans touchés par les inondations. Une enveloppe de 195 000€ pour la Région Nouvelle Aquitaine a d'ores et déjà été affectée au titre de la procédure d'urgence. Conformément au règlement de ce fonds, une commission d'attribution régionale sera constituée, ce printemps, pour définir les attributions des dotations. Ces dernières pourront aller jusqu'à un montant maximum de 1500€ par entreprise au vue de la gravité du préjudice subi par l'artisan sinistré, et des aides déjà perçues ou demandées.

Afin de solliciter cette aide, les artisans peuvent, dès aujourd'hui, remplir en ligne un dossier de demande à l'adresse <https://www.artisans-gironde.fr/cruces2021/> ou nous contacter à l'adresse email economie33@cm-bordeaux.fr La sollicitation de cette aide sera également l'occasion de rester à l'écoute de nos artisans et de leurs besoins.

Je reste à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Nathalie LAPORTE

Présidente
de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Nouvelle Aquitaine - Gironde